

LP VERDIER APPRENTISSAGE BAC. PRO. LOGISTIQUE

❖ L'apprentissage au LP Verdier

A partir de la rentrée de septembre 2022, la Première Logistique pourra accueillir un effectif maximal de 3 apprentis ; à la rentrée 2023, le lycée ouvrira également l'apprentissage en Terminale Logistique.

L'organisation de leur scolarité se fait selon les modalités de l'alternance, avec plusieurs différences par rapport aux lycéens et lycéennes.

❖ Comment devenir apprenti(e) en Logistique ?

Il faut remplir deux conditions : trouver une entreprise de Logistique qui accepte de vous prendre en apprentissage et obtenir une place en 1LOG. Avec l'accord de l'entreprise, vous transmettez au lycée ses coordonnées précises, et le lycée lui fera parvenir un formulaire à renseigner pour que le CFA Académique établisse le contrat d'apprentissage.

Attention, il faut impérativement prévenir le lycée, car il n'y a que **3 places maximum par année**.

❖ Statut de l'apprenti(e)

L'apprenti est un salarié de l'entreprise, qui a signé avec elle un contrat de travail, alors que les lycéens sont des élèves du LP Verdier placés en période de formation dans une entreprise, sous convention de stage et sans grille salariale.

L'apprentissage ne peut donc être engagé qu'avec la signature du contrat d'apprentissage par l'entreprise.

Une fois le contrat signé, l'apprenti bénéficie des droits liés au contrat de travail et de la couverture sociale et légale du code du travail.

Mais attention, **toute absence doit être dûment justifiée auprès de l'entreprise, comme pour tout salarié, mais également auprès du lycée : à défaut, les heures non-faites seront déduites du salaire.**

Et cette assiduité est obligatoire dans l'entreprise comme au lycée, pour un emploi du temps scolaire de 35 heures par semaine.

❖ Déroulement de l'année scolaire

Les apprentis sont présents au lycée 21 semaines, contre environ 28-29 pour les lycéens.

Ils ont donc un déroulement de scolarité particulier : ils suivent l'emploi du temps de la classe quand ils sont au lycée, mais ils disposent également d'heures spécifiques pour reprendre avec les professeurs de la classe ou en autonomie les notions qui ont été vues en classe alors qu'ils étaient en entreprise (environ 5h par semaine au lycée).

La scolarité est donc **plus dense**, et nécessite un travail personnel plus important, car au lycée, l'emploi du temps de l'apprenti(e) est **obligatoirement de 35 heures**.

❖ Cantine / Hébergement des apprentis

Les apprentis peuvent bénéficier de l'hébergement à l'internat et prendre leurs repas au self du LP Verdier, comme les autres élèves. Les tarifs sont identiques. Les jeunes sont, comme les lycéens, placés sous l'autorité du Proviseur du LP Verdier.

❖ En cours d'année...

Le contrat peut être signé souvent en juin, pour tout élève ayant **15 ans révolus à la signature du contrat**. Si le contrat est rompu, l'apprenti(e) redevient élève, et reste dans la classe, tout simplement. Il ou elle doit se mettre à jour des cours comme tout lycéen ou toute lycéenne.

GRILLE SALARIALE DES APPRENTIS

	16-17 ans	18-20 ans
Première année	27% du Smic, soit 419,74 €	43% du Smic, soit 668,47 €
Deuxième année	39% du Smic, soit 606,29 €	51% du Smic, soit 792,84 €

Pour toute question ou renseignement, n'hésitez pas à contacter les professeurs de la 1LOG et de la TLOG, ou le Secrétariat de Direction :

❖ Mme Bochra MOUJIB

Tél. 02.38.98.00.74

Mèl du lycée : ce.0450043c@ac-orleans-tours.fr

❖ Labels qualité

En intégrant le CFA Académique, le LP Verdier intègre un groupement d'établissements certifiés haute qualité.



LE LIVRET DE L'APPRENTI(E), UN OUTIL PRÉCIEUX !

A la signature du contrat, un livret est remis à l'apprenti(e), qui servira au quotidien pour le suivi de ses compétences, mais qui lui donne également toutes les informations nécessaires à toutes ses démarches : annuaire des personnes ressources, au lycée comme au CFA Académique d'Orléans, le règlement spécifique du CFA Académique, les droits et les devoirs du salarié, les démarches dans l'année, la protection sociale et les congés payés, etc.

LE CFA ACADEMIQUE

C'est le service coordonnateur académique de l'apprentissage en Centre-Val de Loire. Il suit tous les apprentis de l'académie et établit les contrats de travail. Après l'entreprise et le lycée, c'est lui qu'il faut contacter en cas de difficulté.

2, rue du Carbone
CS 80017

45072 Orléans Cedex 2

Tél. : 02.38.83.48.26 / Fax : 02.38.63.55.42

Mail : cfaacademique@ac-orleans-tours.fr



DEVENIR APPRENTI EN LOGISTIQUE (Première et Terminale)



au CFA de l'académie d'Orléans-Tours

Un réseau de lycées publics au service de l'apprentissage